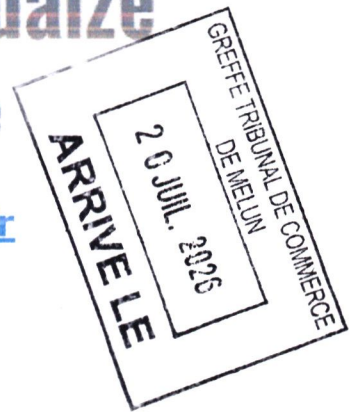


Bordereau attestant l'exactitude des informations - MELUN - 7702 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 20/07/2026 - 11176 - 2021 B 02927 - 905 229 522 - 13 ONGLES

Reguillo - Lara Delaquaize

Cabinet d'Expertise Comptable

<https://expertcomptable-melun.fr>



SARLU 13 ONGLES

16, rue du Général De Gaulle

77000 MELUN

Exercice clos le : 31 décembre 2025

APE : 9602B

SIRET : 90522952200016



« copie certifiée conforme à l'original, A Melun »
le 26/7/26 Mme Regnaud Sandrine

SL

SOMMAIRE

SARLU 13 ONGLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

3

Bilan Passif

4

Compte de résultat

5

6

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

SARLU 13 ONGLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement	3 813,05	3 115,21	697,84	1,07	1 460,45	2,13
Immobilisations incorporelles				9,58		12,26
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences,	15 990,00	9 738,58	6 251,42		8 394,27	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				21,44		24,62
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	99,00	53,34	45,66		190,02	
Autres immobilisations corporelles	25 185,91	11 241,24	13 944,67		16 671,38	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				3,79		3,50
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	2 475,26		2 475,26		2 400,00	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	47 563,22	24 148,37	23 414,85	35,89	29 116,12	42,52
Stocks et en-cours				9,03		5,29
Mat. premières, autres approv.	991,79		991,79		635,92	
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises	4 997,26		4 997,26		2 984,65	
Avances et acomptes versés /cdes	549,00		549,00	0,84	405,00	0,59
Créances (2)				1,77		0,71
Clients	82,00		82,00		317,95	
Créances fiscales et sociales	1 071,02		1 071,02		168,92	
Autres créances						
Charges constatées d'avance	2 896,90		2 896,90		2 633,85	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	31 339,93		31 339,93	48,04	32 214,93	47,04
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	41 827,90		41 827,90	64,11	39 361,12	57,48
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	89 391,12	24 148,37	65 242,75	100	68 477,24	100

(2) Dont à moins d'un an

4 269,53

BILAN PASSIF

SARLU 13 ONGLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 5 000,00)	5 000,00	7,66	5 000,00	7,30
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	507,90	0,78	-2 424,80	-3,54
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 735,90	5,73	2 932,70	4,28
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	9 243,80	14,17	5 507,90	8,04
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	27 592,86	42,29	36 523,62	53,34
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	316,75	0,49	164,32	0,24
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	2 240,06	3,43	1 307,17	1,91
Fournisseurs, factures non parvenues	998,45	1,53	875,54	1,28
Groupe et associés	16 987,83	26,04	21 339,08	31,16
Dettes fiscales et sociales	7 863,00	12,05	2 759,61	4,03
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (1) (III)	55 998,95	85,83	62 969,34	91,96
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	65 242,75	100	68 477,24	100
(1) Dont à moins d'un an	36 729,04			

SARLU 13 ONGLES

EURL au capital de 5 000,00 euros

Siège social : 16, rue du Général De Gaulle 77000 MELUN

RCS n°905229522- RCS Melun

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 26 JUIN 2025

Le 26/06/2025

à 18h00

à MELUN

La soussignée MME LEGRAND Sandrine, associée unique, de la société SARLU 13 ONGLES, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros,

A préalablement exposé ce qui suit :

MME LEGRAND Sandrine, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2025.

A mis à disposition les documents suivants :

A pris les décisions suivantes :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2025.
- Affectation du résultat.
- Ratification de la rémunération de la Gérance
- Fixation de la rémunération de la Gérance
- Situation des comptes courants de l'associée à la date de clôture.
- Délégation de pouvoir.

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2025

L'associée unique approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 3 735,90 Euros.

L'associée unique prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'associée unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'associée unique donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

SL

Décision N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 3 735,90 Euros, du report à nouveau créditeur antérieur pour un montant de 507,90 Euros, formant un résultat affectable de 4 243,80 Euros, l'associée décide de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour 4 243,80 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours du ou des précédents exercices.

Décision N° 3 - Ratification de la rémunération de la Gérance

L'associée unique approuve la rémunération brute de la Gérance de 13 000,00 Euros, versée au titre de l'exercice.

- Soit pour l'associée unique, une rémunération brute de 13 000,00 Euros.

La société a pris à sa charge, les cotisations sociales, obligatoires et facultatives de l'associée unique, liées à la fonction de la Gérance.

La société a pris en charge la CSG déductible et la CSG non déductible, liées à la fonction de la Gérance.

Décision N° 4 - Fixation de la rémunération de la Gérance

L'associée unique prend acte que la Gérance ne percevra pas de rémunération pour l'exercice.

L'associée unique décide que la société prendra à sa charge, les cotisations sociales, obligatoires et facultatives de la gérance Gérante, liées à la fonction de la Gérance.

L'associée unique décide que la société prendra à sa charge la CSG déductible et la CSG non déductible, liées à la fonction de la Gérance.

Décision N° 5 - Situation du compte courant de l'associée à la date de clôture

L'associée unique constate la situation de son compte courant, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

- Un solde Créditeur de 16 987,83 Euros.

Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

Décision N° 6 - Délégation de pouvoir

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin de réaliser toutes les formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique.

Fait à melun,

Le 26/06/2025.

Signature de l'associée unique, MME LEGRAND Sandrine :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Legrand', with a long horizontal flourish extending to the right.

SARLU 13 ONGLES

EURL au capital de 5 000,00 euros

Siège social : 16, rue du Général De Gaulle 77000 MELUN

RCS n°905229522- RCS Melun

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Le 26 juin 2025, à 18 h 00, le soussigné MME LEGRAND Sandrine, associée unique de la société SARLU 13 ONGLES dont le siège social est situé à 16, rue du Général De Gaulle 77000 MELUN a établi et arrêté les comptes annuels pour cette Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée est présidée par Madame LEGRAND Sandrine.

Le Président constate que :

Sont présents :

- Madame LEGRAND Sandrine, propriétaire de 100,00 parts, représentant voix, Gérante de la société.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle à l'assemblée l'ORDRE DU JOUR :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31/12/2025.
- Affectation du résultat.
- Ratification de la rémunération de la Gérance
- Fixation de la rémunération de la Gérance
- Situation des comptes courants d'associés à la date de clôture.
- Délégation de pouvoir.

Puis lecture est donnée du rapport de la Gérance.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurants à l'ordre du jour :

SL

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2025

L'associée unique approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 3 735,90 Euros.

L'associée unique prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du même Code.

L'associée unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'associée unique donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Décision N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 3 735,90 Euros, du report à nouveau créditeur antérieur pour un montant de 507,90 Euros, formant un résultat affectable de 4 243,80 Euros, l'associée unique décide de procéder aux affectations suivantes :

Compte tenu du bénéfice de 3 735,90 Euros de l'exercice formant un résultat affectable de 4 243,80 Euros, avec la prise en compte du report à nouveau créditeur antérieur pour un montant de 507,90 Euros, l'associée unique décide de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour 4 243,80 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours du ou des exercices précédents.

Décision N° 6 - Délégation de pouvoir

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin de réaliser toutes les formalités légales.

Extrait certifié conforme aux décisions de l'associée unique du 26/06/2025.

Signature de la Gérance :

Madame LEGRAND Sandrine

